

Etaient présents :

**Représentants de l'administration :**

- Jacques Hervé LEVY, Directeur de l'ENSAIT auprès duquel le comité technique est placé
- Gaël MONFRIER, Directeur Général des Services de l'ENSAIT
- Anne PRUVOT, Directrice des Ressources Humaines de l'ENSAIT

**Représentants du personnel :**

**TITULAIRES**

Sabine CHLEBICKI, Ingénieur d'études  
François DASSONVILLE, Technicien de recherche  
Céline D'HALLENDRE, Adjoint administratif  
Françoise POTIER, Ingénieur d'études  
Damien SOULAT, Professeur d'Université

**SUPPLEANTS**

Manuela FERREIRA, Maître de Conférences  
Frédéric VEYET, Contractuel  
Guillaume LEMORT, Contractuel  
Ali NAAB, Technicien  
François RAULT, Maître de Conférences

**Invitée :**

Maryline LEWANDOWSKI, Directrice de la formation

Le Président ouvre la séance à 9h00 en accueillant les membres du Comité.

Monsieur Monfrier prend la parole pour constater que le quorum est atteint mais souhaite connaître les suppléants qui participeront au vote en l'absence de certains titulaires (Boris DUCHAMPS, Hubert OSTYN et Anne SION). Les représentants se consultent pour désigner Guillaume LEMORT, Ali NAAB et Frédéric VEYET comme participant au vote. Le Président du Comité Technique (CT) poursuit la réunion en rappelant qu'il faut désigner un secrétaire adjoint de séance étant entendu que la Directrice des Ressources Humaines, représentant de l'Administration est Secrétaire Permanent du Comité. Madame Françoise Potier fait acte de candidature et est désignée Secrétaire Adjoint de séance à l'unanimité.

Le Président propose d'aborder le premier point à l'ordre du jour.

**1 – Approbation du procès-verbal des séances du CT des 19 février 2015 et 6 mars 2015**

Le Président soumet à l'approbation des membres du CT les procès-verbaux des 19 février 2015 et 6 mars 2015. Sans remarque des représentants des personnels, le procès-verbal du 19 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
------------	---------------------	------	--------	------------

Représentant des personnels	8	8		
-----------------------------	---	---	--	--

Sans remarque des représentants des personnels, le procès-verbal du 6 mars 2015 est approuvé à la majorité de 7 voix pour et une voix contre.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
------------	---------------------	------	--------	------------

Représentant des personnels	8	7	1	
-----------------------------	---	---	---	--

Le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Les représentants des personnels souhaitent connaître la date de présentation du bilan social de l'Ecole. Cette question sera abordée lors des questions diverses.

## 2 – Evolution du référentiel d'activités 2014-2015

Le Président indique qu'il a souhaité la présence de Maryline LEWANDOWSKI, Directrice de la Formation, pour avoir son avis d'expert concernant le référentiel d'activités.

Monsieur Monfrier rappelle que le document concernant le nouveau référentiel d'activités a été envoyé aux membres du comité pour étude préalable et souhaite savoir si les représentants des personnels ont des questions sur ce document.

Monsieur Soulat remarque que n'apparaît plus l'observatoire de la vie étudiante et l'insertion dans ce nouveau référentiel.

Monsieur Monfrier indique que ces fonctions ont été regroupées dans l'item 1.2 : Responsabilité Concours Prospection pour lequel le nombre d'heure maximum a été revalorisé.

Le Président propose de passer en revue l'ensemble des activités et des montants pour recueillir les remarques des représentants des personnels. Il s'agit de recueillir l'avis des membres du comité sur des attributions maximum qui peuvent être attribuées aux enseignants. Le Conseil d'Administration restreint aux enseignants déterminera les attributions individuelles au regard de cette contrainte.

Responsabilité Apprentissage : passage de 64 heures en 2012/2013, de PCA en 2013/2014 à 72 heures en 2014/2015. Ceci s'explique par la montée en puissance de la filière apprentissage.

Responsabilité concours prospection : passage de 24 heures en 2012/2013, de PCA en 2013/2014 à 64 heures en 2014/2015. La principale réforme du concours a pour objectif d'augmenter la filière apprentissage. Le travail de prospection auprès des entreprises est nécessaire pour développer les contrats d'apprentissage.

Animateur Groupe de recherche : aucun changement.

Animation de la Vie Etudiante : aucun changement.

Monsieur Rault souhaite savoir que signifie l'indication « Forfait » dans la colonne mode de calcul.

Le Président précise qu'il s'agit de déterminer si l'activité est faite ou non. Il semble difficile de déterminer si l'activité est faite à moitié.

Responsable d'un diplôme délivré ou co-délivré et géré par l'ENSAIT, autre que le diplôme ingénieur. Master MIM passage de 72heures à 48 heures, Master GSI : passage de 30heures à 24 heures, Master In Design en attente de lancement.

Responsable pédagogique d'un département ou d'une option : aucun changement

Responsable PFE : aucun changement

Responsable des stages : passage de 48 heures à 24 heures.

Responsable du E-learning : réintégration de la fonction pour 12 heures.

Responsable de l'Unité de Formation (UF) : prise en compte d'une heure dans le cadre de la réorganisation de la maquette pédagogique.

Monsieur Soulat souhaite savoir si c'est valable pour 2015-2016. Madame Lewandowski précise que c'est valable pour 2014-2015 : première année de la mise en place de cette activité.

Responsable de projets pédagogiques : aucun changement

Coordination de promotion : aucun changement.

Coordination d'un programme pédagogique d'échange : réduction de 20 heures en 2013-2014 à 12 heures en 2014-2015.  
Décharge de la partie administrative par les services administratifs initialement effectuée par les enseignants.

Mise en œuvre de visite ou atelier pédagogique d'ouverture : aucun changement.

Référent d'un diplôme autre que la formation ENSAIT non géré par l'ENSAIT : passage de 6 heures IMS, 30 heures licence pro à une modulation de 1 à 6 heures au forfait suivant la fiche de mission : l'implication étant différente selon le diplôme.

Responsable N+1 : passage de 20 heures à 12 heures pour prendre en compte le nombre d'étudiant.

Monsieur Soulat souhaite savoir si l'intéressé en charge de cette activité pour l'année 2014-2015 bientôt écoulee, a été averti de la baisse du nombre d'heure.

Le Président indique que Monsieur PENG chargé de cette activité pour l'année 2014-2015 n'a pas été consulté, en revanche Monsieur GIRAUD chargé de cette activité en 2013-2014 a été consulté. Le Conseil d'Administration se chargera de l'attribution individuelle au regard du montant maximum. Le Président propose de modifier ce montant maximum à 20 heures.

Madame Chlebicki prend la parole pour indiquer qu'il s'agit d'un problème de fond à savoir voter un référentiel sur des activités déjà effectuées. Elle souhaite savoir s'il est possible d'anticiper le vote du référentiel de l'année universitaire au début de celle-ci.

Le Président rassure que les agents ont été payés même lorsque le comité ne s'est pas réuni en 2014 mais il souhaite que l'ordre de marche normal soit rétabli.

Monsieur Soulat prend la parole pour indiquer qu'il y a toujours des réformes pédagogiques qui expliquent soit la rétroactivité soit l'anticipation.

Le Président indique que l'Administration va corriger par respect pour l'agent en charge des fonctions.

Monsieur Dassonville précise que ce comité doit être consulté à priori et pas à posteriori.

Le Président affirme qu'il s'agit ici d'une situation de rattrapage d'un comité qui ne s'est pas réuni en 2014 mais que le prochain référentiel devra être voté en début d'année universitaire pour connaître l'impact budgétaire sur l'année civile suivante. De plus cette année a été fortement impactée par la transition de la nouvelle maquette pédagogique.

Correspondant pédagogique semestre international : passage d'un forfait pas nombre d'étudiant à un forfait par nombre d'étudiant et par typologie. Madame Lewandowski indique que le souhait est de préciser la modulation par type d'étudiant et par nombre d'étudiant. Le Président indique qu'il s'agit du même concept proposé pour l'activité suivante Tutorat double Diplôme avec des forfaits différents.

Tutorat de stages : proposition de 0.5 heure pour les E1 et 1 heure pour les E2 sans distinction de visite.

Tutorat de PFE : forfait à 2 heures. Madame Lewandowski précise qu'il s'agit d'un souhait de valoriser le travail pédagogique plutôt que la visite.

Monsieur Rault prend la parole pour indiquer que le suivi pédagogique est très important par rapport à une visite.

Participation soutenance PFE : aucun changement.

Tutorat apprentissage : forfait par étudiant.

Monsieur Soulat indique que la notion de visite pour le tutorat des stages et PFE brouille le message pédagogique : la dérive est de prendre des stagiaires loin pour être mieux rémunéré. Il s'interroge sur la conservation de cette notion de visite pour le tutorat d'apprentissage.

Madame Lewandowski indique que la proposition a été faite de raisonner par forfait mais refusée par le Conseil d'Administration restreint aux enseignants. Le Président souhaite qu'il y ait l'année prochaine une cohérence pour la notion de visite.

Encadrement et évaluation projets pédagogiques : changement de la maquette et changement des formes de projet. Madame Lewandowski indique qu'il y aura des gestionnaires de projet et un changement dans le suivi des projets, mais ceci n'est pas encore expérimenté, ça le sera en 2015-2016.

Accompagnement VAE : baisse du tutorat VAE. Le Président indique que l'objectif est de faire une analyse selon le besoin pour que le tuteur soit accompagné par la formation continue.

Tutorat de stage Master co-délivré par l'ENSAIT : aucun changement, il s'agit de la dernière année.

Tutorat de thèse professionnelle Mastère MIM : aucun changement.

Accompagnement et évaluation des étudiants en contrat études : création d'une heure. Madame Lewandowski précise que des unités sont validées par des projets qui nécessitent un encadrement ici valorisé.

Enseignement en langue anglaise : aucun changement.

Mise en place de la nouvelle méthode pédagogique : création d'un taux horaire \* 1.5 lors de l'année de mise en place. Le Président indique qu'il s'agit de la valorisation de l'ingénierie pédagogique.

Epreuves d'oraux du concours d'entrée à l'ENSAIT : aucun changement.

Action de promotion : une heure par demi-journée de représentation de l'Ecole.

Le Président sollicite les représentants des personnels pour recueillir des remarques.

Monsieur Dassonville souhaite savoir à qui s'adresse les actions de promotion.

Le président indique que cette action de promotion de l'Ecole est à destination des enseignants chercheurs uniquement. Il s'agit de cibler des DUT/BTS en mobilisant les enseignants.

Sans remarque des représentants des personnels, le Président soumet au vote l'intégralité du document en prenant en compte les remarques. Le référentiel d'activité 2014-2015 est approuvé à l'unanimité.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
------------	---------------------	------	--------	------------

Représentant des personnels	8	8		
-----------------------------	---	---	--	--

Le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

### 3 – Point d'étape sur le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)

Monsieur Monfrier prend la parole et indique qu'il s'agit d'un sujet en constante évolution puisque les décisions prises par le Ministère nous sont communiquées régulièrement. Il fait un rappel des étapes de la mise en œuvre : collecte des fiches de poste, concertation et application. Le calendrier a été modifié par le Ministère pour le délai de mise en œuvre : pour la filière AENES le délai initialement fixé au 1<sup>er</sup> juillet 2015 a été décalé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et pour la filière ITRF le délai initialement fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a été décalé au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Directeur prend ensuite la parole pour indiquer que l'Ecole s'est engagée à être prête au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour la mise en application du nouveau régime.

Monsieur Monfrier poursuit en indiquant que les chefs de services ont été sollicités pour établir une cotation des postes, nous sommes aujourd'hui dans la phase de concertation. Il s'agit bien d'une cotation des postes et non des agents en postes. La cotation concerne uniquement les postes occupés par des fonctionnaires de catégorie B et C, les postes de catégorie A le seront à la rentrée. Les critères retenus pour la cotation des postes sont 1/ les fonctions d'encadrement, de

coordination, de pilotage ou de conception ; 2/ la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ; 3/ les sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel. Par catégories, les postes sont à répartir en fonctions-types. Pour les catégories C : les postes sont à répartir en 2 groupes, le groupe 1 est réservé aux fonctions induisant des sujétions ou des responsabilités particulières; l'encadrement ou la coordination d'une équipe; la maîtrise d'une compétence rare. Aucun poste de catégorie C à l'ENSAIT n'a des fonctions d'encadrement. Les autres postes non concernés par ces critères sont classés en groupe 2.

Madame Potier souhaite savoir ce que signifie « compétence rare ».

Monsieur Monfrier indique qu'il s'agit d'une compétence non demandée habituellement à un agent de catégorie C.

Madame Potier souhaite savoir s'il s'agit par exemple de classer en groupe 1 des postes de catégorie C qui correspondent à des fonctions de catégorie B.

Le Président indique qu'il s'agit bien de ce principe.

Monsieur Monfrier poursuit avec les postes de catégorie B qui sont à répartir en 3 groupes : le groupe 1 pour des fonctions de chef de bureau de pôle ou assimilé, gestionnaire en EPLE, expert/fonctions administratives complexes et exposées; le groupe 2 : adjoint à une fonction relevant du groupe 1; chargé de missions de contrôle; chargé de mission/fonctions administratives complexes; et le groupe 3 : chargé de gestion / instructeur, assistant.

Le Président indique que la première proposition faite par les chefs de services a permis de constater que pour les catégories C, tous les postes ont été positionnés dans le groupe 1 et seraient sur des fonctions de catégorie B. Concernant les postes de catégorie B, les chefs de service n'ont pas fait de distinction entre les postes de leurs services : ils ont tous été classés dans un seul groupe mais avec une analyse différente pour chaque service, d'où la nécessité d'une concertation.

Madame Chlebicki prend la parole pour préciser qu'il s'agissait d'une première proposition mais pas des conclusions suite à l'échange entre les chefs de service.

Monsieur Dassonville souhaite savoir comment ont été traités les postes de techniciens sur les plateaux techniques.

Le Président indique qu'il est le supérieur hiérarchique des techniciens du plateau technique : il s'agit donc d'une proposition de la Direction. Effectivement, la hiérarchie va être modifiée : Monsieur Ostyn sera le supérieur hiérarchique des techniciens fonctionnaires et Monsieur Veyet sera le supérieur hiérarchique des techniciens contractuels. L'information sera faite après information de ce comité.

Monsieur Dassonville précise que ce comité doit être consulté à priori et pas à posteriori sur les changements de conditions de travail.

Monsieur Monfrier indique que c'est en toute transparence que le sujet est aujourd'hui abordé et que l'information sera diffusée à l'issue de ce comité.

Monsieur Ostyn indique qu'il s'agit de postes indispensables pour encadrer et défendre les techniciens.

Le Président précise que la principale mission d'un supérieur hiérarchique est de développer les talents de ses agents : cette démarche sera facilitée par ce positionnement. Concernant la nécessité d'information de ce comité, il ne s'agit pas de modification substantielle des conditions de travail des techniciens puisque la solution du rattachement à la Direction était une solution intérimaire à laquelle il fallait mettre un terme.

Monsieur Dassonville précise que la solution d'un rattachement des techniciens aux enseignants fonctionne à l'Ecole Centrale ou à Chimie Lille par exemple. Il s'agit d'une modification substantielle des conditions de travail avec par exemple un changement de référent pour l'établissement des entretiens annuels et des dossiers d'avancement.

Le Président précise que les exemples cités fonctionnent puisque les techniciens travaillent sur un seul plateau technique et chacun n'est rattaché qu'à un enseignant. Ce qui n'est pas le cas à l'ENSAIT mais c'est un objectif.



Monsieur Soulat indique que les enseignants chercheurs considèrent qu'il s'agit d'une bonne décision.

Monsieur Monfrier précise que Monsieur Ostyn et Monsieur Veyet sont des agents de catégorie A qui ont vocation à l'encadrement. Ils seront le relais entre la Direction et les Techniciens.

Madame Chlebicki souhaite savoir comment sera assurée la gestion financière des plateaux techniques au quotidien.

Le Président précise que la maintenance du matériel est assurée par les techniciens du plateau technique. Les décisions d'investissement sont une interaction entre la pédagogie, la recherche et les finances. Il y aura donc consultation lors des réunions des cadres.

Monsieur Dassonville souhaite savoir si l'assistant prévention est également convié à ces consultations.

Monsieur Rault ajoute que doit également être consulté le responsable du patrimoine pour les bâtiments et les contraintes techniques.

Le Président indique que tous ces acteurs sont présents lors des réunions des cadres.

Monsieur Monfrier poursuit sur le régime indemnitaire. Au regard des incohérences citées, la Direction a fait une proposition de cotation. Concernant les catégories C : tous les postes sont positionnés en groupe 2. Seul le poste d'assistant aux relations internationales requiert la maîtrise de l'anglais.

Monsieur Rault prend la parole pour indiquer que son analyse sur la compétence rare et particulière doit relever d'un élément supplémentaire à un profil de poste classique.

Madame Potier indique que parler l'anglais n'est pas une exception aux relations internationales.

Le Président précise que pour les relations internationales il y a un poste de catégorie C avec des compétences supérieures à celle d'une catégorie C.

Monsieur Monfrier précise que la démarche n'est pas un jugement de valeur sur les fonctions exercées par les agents.

Monsieur Dassonville indique que cette réforme aura des conséquences sur les taux d'indemnitaire versés aux agents.

Le Président précise qu'il s'agit d'une démarche qui est intellectuellement intéressante mais pas financièrement.

Monsieur Monfrier indique que les plafonds et planchers d'attribution indemnitaire ne sont pas très éloignés entre le groupe 1 et le groupe 2.

Monsieur Dassonville indique que les postes de catégorie C au service informatique sont classés en groupe 2 alors que plus aucun recrutement n'est possible en catégorie C dans cette branche d'activité. Il s'agit de postes qui nécessitent une compétence informatique qui est rare, un travail en autonomie et un esprit d'initiative. Un classement en groupe 1 semble donc plus logique.

Madame Pruvot indique que concernant cette branche d'activité, même si des concours ne peuvent être ouverts en catégorie C, il existe bien dans REFERENS (le référentiel REFérentiel des Emplois-types de la Recherche et de l'ENseignement Supérieur) une fiche de poste pour les catégories C dans la branche informatique.

Le Président indique qu'il s'agit d'une proposition, les membres du comité technique ont le pouvoir d'échanger avec les chefs de service pour faire évoluer la cotation. Aucun avis ne sera demandé aujourd'hui par le Comité Technique.

Monsieur Dassonville souhaite savoir si ces éléments seront communiqués aux membres du CT.

Monsieur Monfrier indique qu'effectivement ces éléments seront communiqués aux membres du CT. Les chefs de services ont initialement mis en avant la polyvalence exigée sur les postes de catégorie C ce qui justifie une cotation en groupe 1 sauf pour le nettoyage coté en groupe 2. La proposition de la Direction est de positionner tous les postes en groupe 2 pour passer certains postes en groupe 1

Monsieur Dassonville indique que si le critère de polyvalence n'est pas retenu alors le critère de la langue anglaise ne peut non plus l'être puisqu'elle est nécessaire dans tous les services : aux études, au service informatique par exemple.

Le Président indique qu'il s'agit d'un échange qui a pour objectif de faire raisonner les chefs de service par poste et pas par agent en poste dans une démarche transparente.

Monsieur Monfrier précise que ce nouveau régime indemnitaire est basé sur une cotation liée aux fonctions mais qu'il est prévu une valorisation de l'investissement personnel.

Madame Potier indique que le service des études dont elle est à la tête a été fortement restructuré et pourtant l'ensemble des postes de son service sont dans le groupe 2.

Monsieur Monfrier indique que le critère de polyvalence ne peut être retenu pour la cotation mais le sera pour le versement du complément annuel.

Monsieur Dassonville indique que la lecture faite par les agents sera qu'un poste est plus utile qu'un autre dès lors qu'il est classé en groupe 1.

Monsieur Monfrier précise que tous les postes à l'Ecole sont utiles : du Directeur à l'agent de nettoyage. Concernant les catégories B, au service de la formation : tous les postes ont été cotés en groupe 1 par le chef de service alors que ce groupe est réservé aux postes correspondants à des fonctions de catégorie A. Aucun poste dans ce service ne correspond à des fonctions de catégorie A. Il est donc proposé de les positionner en groupe 3. Concernant le service patrimoine, tous les postes ont été positionnées en groupe 3. Le critère d'encadrement peut cependant être retenu pour le poste de responsable du service logistique qui peut être positionné dans le groupe 1. Les postes de techniciens qui nécessitent autonomie et des activités pédagogiques peuvent être classés en groupe 2. Le poste d'assistant RH ainsi qu'assistant au service financier peuvent être classés en groupe 2 par des responsabilités importantes. Il s'agit ici d'une proposition qui a pour objectif d'alimenter les échanges.

Monsieur Dassonville indique qu'il faut effectivement dissocier la personne du poste, alors est-il possible d'avoir une personne sur plusieurs postes.

Monsieur Monfrier indique qu'effectivement il est possible d'avoir une personne sur plusieurs postes. Lors d'une mobilité, le changement de poste pourra entraîner un changement de groupe.

Monsieur Veyet souhaite savoir comment il sera procédé à la concertation.

Monsieur Monfrier indique que la concertation débute maintenant. Les critères retenus pour faire ce premier classement sont l'utilisation de l'ensemble des groupes, la démarche de positionner tous les postes dans le groupe le plus bas pour ne mettre dans les groupes supérieurs que les cas particuliers et enfin la prise en compte de critères objectifs : nombre de personnels encadrés, compétence rare pour exercer les fonctions, expert reconnu au-delà de l'ENSAIT. L'anticipation est nécessaire. Il souhaite savoir si les membres du Conseil ont d'autres critères à proposer.

Monsieur Dassonville indique que si les postes à encadrement sont positionnés en groupe 1 alors il n'y a plus de perspective d'évolution de carrière.

Le Président précise que les postes d'encadrement à l'ENSAIT sont peu nombreux et que le levier pour faire évoluer sa carrière est la mobilité.

Monsieur Naab souhaite savoir comment sera prise en compte l'histoire de l'Ecole.

Le Président indique que toutes les décisions seront prises à l'avantage de l'agent. Le poste doit être évalué au regard de l'histoire de l'école mais rationnellement : le débordement de fonctions ou le non-accomplissement de fonctions doivent être pris en compte lors de l'entretien annuel. La répartition des tâches doit évoluer, ce travail est donc amené à évoluer.

Monsieur Monfrier conclut en indiquant que le sujet est ouvert à la communication et aux échanges.

Sans remarque des représentants des personnels, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

#### 4 – Campagne d'emplois

Monsieur Soulat prend la parole pour demander quel est le mode de consultation du Comité sur ce point à l'ordre du jour : mise au vote ou simple information au regard du préambule du document fourni aux membres du comité.

Le Président indique que le Comité Technique est aujourd'hui consulté sur la politique d'emplois 2015-2016, le préambule est faux, ne doit pas être pris en compte et sera supprimé.

Madame Pruvot fait lecture du document fourni aux membres du comité.

Monsieur Soulat souhaite savoir comment sera utilisé le poste MCF 0021 puisqu'il n'y a pas la précision du type de recrutement à savoir ATER.

Le Président indique que le souhait est de positionner un volume horaire pour recruter un enseignant en langue puisque de nombreux cours sont assurés par des vacataires.

Monsieur Soulat indique qu'au total 3 supports sont destinés au recrutement d'ATER (2 Etat et 1 établissement) et souhaite savoir quelle instance est décisionnaire.

Madame Pruvot indique que le Conseil Scientifique n'est plus compétent pour décider du recrutement des ATER, il sera consulté, le Conseil d'Administration restreint aux enseignants décidera du recrutement.

Monsieur Soulat souhaite savoir si pour l'année 2015-2016 une demande d'ouverture de concours a été formulée pour les 2 supports vacants de MCF.

Madame Pruvot indique que le calendrier ministériel contraint l'établissement à faire une demande écrite au Ministère avant la fin de l'année civile pour une prise de fonction au début de l'année universitaire suivante. Si une décision est prise pour ces deux postes vacants, alors les instances doivent statuer avant la fin de l'année civile 2015 pour une prise de fonction au début de l'année universitaire suivante soit en septembre 2016. Il ne s'agit donc pas aujourd'hui de décider des ouvertures de concours pour prise de fonction en septembre 2016. Madame Pruvot poursuit la lecture du document.

Le Président prend la parole pour le poste IGE 59212, le Ministère a attribué un poste supplémentaire à l'Ecole pour faire du contrôle de gestion.

Monsieur Soulat précise qu'il est inadmissible d'afficher un poste d'IGE en contrôle de gestion alors que d'une part la Direction a indiqué qu'un renfort du plateau technique est nécessaire et que d'autre part des personnels contractuels peuvent être titularisés.

Monsieur Monfrier précise que l'audit de l'AERES a pointé le manque d'outil de pilotage.

Madame Potier souhaite savoir pourquoi le profil de recrutement du futur responsable du service financier n'a pas été orienté vers la compétence de contrôleur de gestion. Si un renfort doit être apporté au service financier, il peut également se faire par l'octroi d'un support de technicien et non pas d'ingénieur d'études.

Le Président précise qu'effectivement il y a un manque de catégorie B. L'objectif est de transformer un poste B d'administratif vers technique.

Monsieur Veyet précise que l'audit de l'AERES a également pointé du doigt un manque de technicien sur les plateaux techniques.

Madame Potier indique que l'Ensaït compte déjà un cadre A en CDI qui pourrait grâce à ce support être fonctionnarisé.

Le Président confirme que la première orientation est le support technique mais que le contrat de site contraint à une orientation vers les outils de gestion. Le Ministère peut supprimer les postes vacants.



Madame Potier souhaite savoir si les cadres en CDI vont voir leur situation évoluer.

Le Président précise que pour ces deux agents en CDI recruté sur le SAIC, le protocole Sauvadet ne peut s'appliquer puisque le SAIC a vocation à faire des contrats éphémères.

Monsieur Lemort indique que l'appui à la recherche n'est pas éphémère et que les agents sont en CDI.

Le Président confirme qu'il s'agit là d'une spécificité de l'Ecole qui a un laboratoire sur fonds propres alors que la majorité des autres laboratoires sont en multi-tutelle pour mutualiser.

Monsieur Soulat prend la parole pour indiquer que le laboratoire ne peut être responsable, le Président doit assumer son choix pour une orientation de ce poste vers l'administratif mais qu'il n'aura pas d'assentiment.

Le Président assume son changement de priorité du plateau technique vers le contrôle de gestion.

Monsieur Dassonville souhaite que la retranscription soit exacte au procès-verbal.

Madame Chlebicki souhaite savoir si le poste de technicien au plateau technique qui sera vacant au 1<sup>er</sup> octobre 2015 sera ouvert au concours.

Le Président indique que sera positionné sur le poste le technicien en CDI recruté sur le SAIC.

Monsieur Soulat souhaite savoir si ce poste de technicien sera profilé sur une autre branche d'activité en octobre.

Le Président indique que le technicien exercera sur le plateau technique d'enseignement mais pas en mécanique.

Monsieur Naab souligne l'importance de la mécanique à l'Ecole.

Monsieur Soulat s'inquiète du fonctionnement du service RH à la rentrée suite au départ en mutation de l'assistante RH.

Madame PRUVOT assure que le service fonctionnera à la rentrée 2015.

Monsieur Dassonville souhaite savoir si l'agent contractuel sur le poste Assistant au service des études ouvert au concours a été accompagné dans sa préparation aux épreuves.

Madame Pruvot précise qu'elle a suivi une session de formation pour la première épreuve de rédaction du dossier et il est prévu qu'elle assiste à une session de préparation à l'entretien avec le jury.

Monsieur Soulat souhaite savoir si l'option de l'externalisation pour le ménage a été envisagée.

Le Président indique que le recrutement de 2 contractuels à 50% coûte moins cher que l'externalisation. D'autant que les contractuels en poste sont des personnes de confiance et assidus.

Monsieur Monfrier prend la parole pour indiquer que le poste d'assistant de formation susceptible d'être vacant à la rentrée 2015 sera positionné hiérarchiquement au niveau de la direction de la formation.

Monsieur Dassonville souhaite savoir si ce document sera présenté au Conseil d'Administration.

Le Président indique qu'effectivement, il sera présenté au Conseil d'Administration et sans remarque des représentants des personnels, le comité technique donne un avis défavorable à l'unanimité à la campagne d'emplois.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
------------	---------------------	------	--------	------------

Représentant des personnels	8		8	
-----------------------------	---	--	---	--

Le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## 5 – Questions diverses

Monsieur Dassonville souhaite savoir si un bilan social sera présenté au prochain CT.

Monsieur Monfrier indique que le bilan social 2014 sera établi avant la fin de l'année 2015.

Madame Chlebicki souhaite savoir si une CPE sera organisée pour étudier les demandes de mutation.

Monsieur Monfrier indique que des élections sont prévues le 23 juin prochain pour le renouvellement des membres de la CPE commune avec l'Ecole Centrale de Lille. Une CPE sera organisée début juillet 2015 avec les nouveaux élus d'autant que les CAPA se réunissent courant juin pour décision sur les demandes de mutation.

Monsieur Soulat remarque que la fonction publique est un ascenseur social, que la mutation est positive si elle est souhaitée par l'agent. Mais il s'inquiète sur les nombreux départs de l'ENSAIT depuis 2 ans d'agents qui avaient des compétences et une connaissance de l'histoire de l'Ecole. Les prises de fonction prennent du temps et lève de nombreuses inquiétudes sur le fonctionnement des services à la rentrée.

Monsieur Veyet précise qu'il s'agit d'ailleurs de postes clefs concentrés en un temps très court.

Monsieur Soulat souligne la difficulté de fonctionnement des services qui empêche l'élaboration d'une stratégie et d'une vue de long terme de la Direction de l'Ecole.

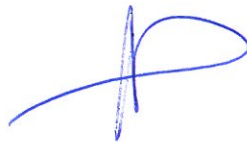
Monsieur Monfrier indique que les services fonctionneront à la rentrée. Les départs représentent effectivement une perte de compétences et d'expérience mais l'accueil de nouveaux collaborateurs est toujours enrichissant.

Sans autres questions diverses et après épuisement des points à l'ordre du jour, le Président remercie les membres du Comité Technique et lève la séance à 12 heures.

Le Président de séance

Le Secrétaire permanent

Le Secrétaire de séance



Jacques Hervé LEVY

Anne PRUVOT

Françoise POTIER

Pour le Directeur et  
par délégation  
Le Directeur Général de Services



**Gaël MONFRIER**